

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**AFRICAN COURT ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS
COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

P.O Box 6274 Arusha, Tanzania Telephone: +255 27 2970 430 /431/432/433/434

Web site www.african-court.org Email. registrar@african-court.org

AfCHPR/PTS/2018/43

Date : 25 avril 2019

À L'ATTENTION DE : TOUS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

**APPEL À CANDIDATURE POUR LA BASE DE DONNÉES DE
CONSULTANTS INDEPENDANTS EN TRADUCTION ET INTERPRÉTATION
POUR LA COUR AFRICAINE**
(Deuxième annonce)

CONTEXTE :

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP/Cour) a été créée le 9 juin 1998 par le Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (le Protocole). Le Protocole est entré en vigueur le 25 janvier 2004, ouvrant la voie à la mise en œuvre de la CAfDHP. Première instance judiciaire du continent, elle est chargée de veiller au respect et à l'application des dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée le 27 juin 1981. La Cour a été lancée le 2 juillet 2006, elle a pour objectif de renforcer et de consolider le système de protection des droits de l'homme et des peuples sur le continent. La Cour complète ainsi la mission de protection de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission). Le siège de la Cour est à Arusha, en République-Unie de Tanzanie.

Dans le cadre de la mise à jour de sa base de données, la Cour lance un appel à candidature à l'intention des traducteurs et interprètes indépendants.

1. TRADUCTION

Les traducteurs indépendants sont invités à manifester leur intérêt à fournir leurs services lors des sessions et autres réunions de la Cour, et ils se verront attribuer des contrats pour la traduction de documents provenant du Greffe de la Cour.

Les traducteurs qui ont déjà soumis leur candidature dans les délais impartis via la bonne adresse électronique en réponse à la première annonce n'ont pas besoin de présenter une nouvelle candidature sauf changement des informations dans leur dossier de candidature.

Les demandes doivent inclure des copies de leurs qualifications, attestations, certificats, diplômes, etc.

2. INTERPRÉTATION

Les interprètes indépendants sont invités à manifester leur intérêt à fournir leurs services lors des sessions et autres réunions de la Cour.

Les demandes doivent inclure des copies de leurs qualifications, attestations, certificats, diplômes, etc. ainsi que des détails sur leur expérience professionnelle.

Les interprètes qui ont déjà soumis leur candidature dans les délais impartis via la bonne adresse électronique en réponse à la première annonce n'ont pas besoin de présenter une nouvelle candidature sauf changement des informations dans leur dossier de candidature.

Début de la consultation: Après examen des candidatures par le Greffe de la Cour.

Rémunération: Traduction externe – 120 dollars des EU/1 000 mots.
Traduction pendant les sessions – 250 dollars des EU par jour plus un per diem pour la ville d'Arusha.

Révision et Traduction: 300 dollars des EU par jour plus un per diem pour la ville d'Arusha.

Interprétation: 468 dollars des EU par jour plus un per diem pour la ville d'Arusha.

Tous les paiements seront effectués conformément au Règlement financier de l'Union Africaine.

La Cour se réserve le droit de modifier les frais ci-dessus mentionnés à tout moment.

Les courriels doivent mentionner en objet « **APPEL À CANDIDATURE POUR LA BASE DE DONNÉES DE CONSULTANTS INDEPENDANTS EN TRADUCTION ET INTERPRÉTATION POUR LA COUR AFRICAINE** »

Et être envoyés soit à :

Adresse électronique :
tender@african-court.org

La taille maximale des pièces jointes est de 10 Mo. Si la taille de votre pièce jointe dépasse 10 Mo, veuillez l'envoyer sur plusieurs emails.

Ou bien par poste :

**The Registrar,
African Court on Human and Peoples' Rights
P.O. BOX 6274
Arusha, Tanzania**

Ou bien directement à l'adresse :

Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, sis à TANAPA, Mwalimu Julius Nyerere Conservancy Centre, Phase II, Dodoma Road. Arusha, Tanzanie.

L'adresse pour demander davantage d'informations est la suivante: **La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, P.O. Box 6274, Arusha, Tanzanie**

Tél: +255732979509, Fax: +255732979503

Courriel: procurement@african-court.org;

La date limite de réception des candidatures est fixée au 10 mai 2019 à 17h00, heure locale.

Les candidats sont invités à soumettre une copie de leur CV et des copies de leurs certificats ou diplômes.

Ne sont invitées à faire des offres que des personnes capables de fournir ces services dans les conditions générales stipulées, et dans les délais prescrits.

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples se réserve le droit de rejeter toute offre sans avoir à se justifier, de ne pas tenir compte de tout défaut ou vice de forme qui y figure et d'attribuer un contrat à tout prestataire dont l'offre

est jugée la plus avantageuse pour la Cour, sans encourir de responsabilité de quelque nature que ce soit envers le prestataire perdant qui pourrait être lésé par cette attribution ou ce rejet.

La Cour n'assume aucune obligation relative aux dépenses ou pertes que pourraient subir les prestataires de services lors de la préparation de la réponse à l'appel à candidature ni ne garantit l'attribution du contrat.

Veillez agréer l'assurance de ma haute considération



Dr Robert W. Eno
Greffier de la Cour

